

DTAM

Conseil Exécutif du 1^{er} juillet 2011

DELIBERATION N°176/2011

**ATTRIBUTION DES MARCHES POUR LA COUVERTURE DES COURTS DE
TENNIS A SAINT-PIERRE**

LE CONSEIL EXECUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 26 et 28;
- VU** la délibération n°56-06 du 31 mars 2006 portant délégation d'attributions au Bureau du Conseil Général ;
- VU** le budget territorial 2011 voté le 29 mars 2011 ;
- Sur** le rapport de son Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : Le Conseil Exécutif Territorial décide d'attribuer les marchés pour les travaux de couverture des courts de tennis comme suit :

- ✓ lot n°1 : Gros œuvre à l'entreprise Hélène et Fils pour un montant de 270 595,26 €
- ✓ lot n°2 : Charpente métallique à l'entreprise Construction des Iles pour un montant de 276 892,99 €

- ✓ lot n°3 : Couverture - Bardage – Menuiseries à l'entreprise Construction des Iles pour un montant de 505 256,73 €
- ✓ lot n°4 : Aménagement intérieur à l'entreprise Hélène et Fils pour un montant de 90 064,00 €
- ✓ lot n°5 : Voirie Réseaux divers au GIE Exploitation des Carrières pour un montant de 117 613,50 €
- ✓ lot n°6 : Revêtement acrylique pour sol sportif à l'entreprise Henri Paul MAHE pour un montant de 36 225,00 €
- ✓ lot n°7 : Électricité courant fort et faible à l'entreprise SELF pour un montant de 134 259,74 €
- ✓ lot n°8 : Chauffage-Ventilation-Plomberie sanitaires à l'entreprise Hélène et Fils pour un montant de 225 182 €
- ✓ d'autoriser son Président à signer les actes nécessaires à la conclusion des marchés ;

Article 2 : Le Conseil Exécutif Territorial précise que la dépense sera imputée au chapitre 23, nature 231314, fonction 32, ligne de crédit 15718 du budget.

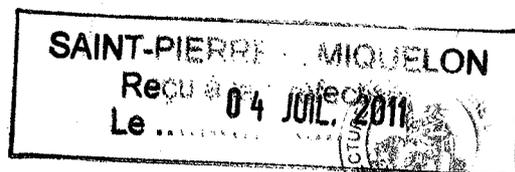
Adopté

5 voix pour
 0 voix contre
 0 abstention(s)
 Membres du C.E : 8
 Membres présents : 5
 Membres votants : 5

Le Président,



Stéphane ARTANO



DTAM

Conseil Exécutif du 1^{er} juillet 2011

RAPPORT DU PRESIDENT

**ATTRIBUTION DE MARCHES POUR LA COUVERTURE DES COURTS DE TENNIS
A SAINT-PIERRE**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la signature du Président huit marchés à passer pour les travaux de couverture des courts de tennis à Saint-Pierre.

Les travaux ont fait l'objet d'une consultation lancée le 3 mai 2011 selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics avec remise des offres le 6 juin. L'ouverture des plis a eu lieu le 14 juin 2011.

L'opération de travaux est allotie, et la consultation porte sur 8 lots traités par marchés à lots séparés.

Désignation des lots	
Lot 1	Gros oeuvre
Lot 2	Charpente métallique
Lot 3	Couverture- bardage métallique - Menuiseries extérieures
Lot 4	Aménagements intérieurs
Lot 5	VRD courts de tennis
Lot 6	Revêtement acrylique pour sol sportif
Lot 7	Électricité -Courant forts et faible
Lot 8	Chauffage-Ventilation-Plomberies

Les marchés comportent une tranche ferme et, suivant les lots, au maximum une tranche conditionnelle désignée ci-après :

Désignation des tranches	
Tranche ferme	clos couvert du bâtiment
Tranche conditionnelle 1	club house (aménagement intérieur)

Les travaux ont été répartis par tranches comme suit :

Lot	Tranche	
1	ferme	
2	ferme	
3	ferme	
4	ferme	conditionnelle
5	ferme	
6	ferme	
7	ferme	conditionnelle
8	ferme	conditionnelle

Je vous propose d'attribuer les lots 1 à 8 pour un montant total de 1 656 089,22 euros comme suit :

Lot	Désignation	Entreprise	Montant
1	Gros œuvre	Hélène et Fils	270 595,26 €
2	Charpente métallique	CDI	276 892,99 €
3	Couverture - Bardage - Menuiseries	CDI	505 256,73 €
4	Aménagement intérieur	Hélène et Fils	90 064,00 €
5	VRD	GIE Exp carrières	117 613,50 €
6	Revêtement acrylique pour sol sportif	Henri Paul MAHE	36 225,00 €
7	Électricité courant fort et faible	SELF	134 259,74 €
8	Chauffage-Ventilation-Plomberie sanitaires	Hélène et Fils	225 182,00 €
TOTAL			1 656 089,22 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président,
 Pour le Président et par délégation,
 la 1^{ère} Vice-Présidente.

Françoise LETOURNEL